

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1684

présenté par

M. Turquois, M. Philippe Vigier, M. Isaac-Sibille, M. Grelier, Mme Bergantz et les membres du
groupe Les Démocrates

ARTICLE 34

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
